



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
08 janvier 2024

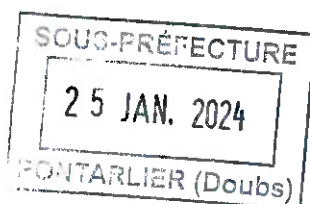
OBJET

CCAS
VOYAGE SENIORS 2024
FIXATION DES TARIFS

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

DECISION

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0



Date d'affichage : 19/01/2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.07

Séance du 15 janvier 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Étaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme LIME VIEILLE, Mme FERNIOT, M LAPOIRE, M KURT, M CASALE

Étaient absents : M DUMONT, M ANDREZ, M MANZONI, Mme VUILLEMIN, Mme CHABRIER

Secrétaire de séance : Mme Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme CHABRIER/Mme POURET

Cette année, le séjour « Séniors en vacances » aura lieu en Corse à Taglio « le Village des Isles » du 7 au 14 septembre 2024.

Ce séjour est labellisé par l'ANCV et les activités sont adaptées aux séniors.

Le coût du séjour

Hébergement* (pension complète + TS) - 47 personnes	21 667 €
Hébergement (pension complète + TS) 2 accompagnateurs + 1 conducteur	1 383 €
Assurances - 49 personnes	1 617
Singles - 4	90 € la semaine
Transport - Arbois Tourisme - 47	6895.00 €
Traversées A/R de jour - 49	3 185 €
Gratuité accompagnateurs : 1 de sur + le conducteur + en cours de négociation pour le 2 ^{ème} accompagnateur	1 383 € hébergement + 66 € annulation + 130 € traversée EN REEL AUJOURD HUI 1 ACCOMP. 559 € + 461 € CONDUCTEUR = 1 020 € En attente 559 €
TOTAL	34 087 €

*la tarification de l'hébergement est basée sur les tarifs les plus élevés c'est-à-dire « personnes imposables ».

Les tarifs sont les suivants sans le transport,

- Personnes imposables : 559 €

- Personnes non-imposables : 357 €

Grâce à la convention qui sera signée avec l'ANCV, les personnes non imposables bénéficient d'une subvention réduisant les coûts du séjour.

Le porteur du projet a effectué la demande de subvention auprès de L'ANCV pour un montant total de 8 686 €.

Cette année l'aide attribué sera de 202€/personnes.

Chaque participant est invité à signer un bulletin d'inscription où il s'engage à participer au voyage et à payer les frais restants à leur charge (hébergement, transport A/R, taxe de séjour).

Il est précisé que les conditions de remboursement n'auront lieu que sur présentation de justificatif valable (certificats médical, ordonnances...), un

nouveau contrat vous sera présenté dans un Conseil d'Administration prochain étant donné des difficultés rencontrées en 2023 sur le remboursement de certaines annulations.

Afin de pouvoir émettre les titres liés à cette opération le conseil d'administration est amené à fixer les tarifs :

	Ainés de 60 ans et plus
Personne imposable	705 €
Personne non imposable	503 €
Supplément single (pour la semaine)	90 €
Personne accompagnant aidant	503 €

A noter qu'il sera demandé à chaque participant un acompte de 200 € après inscription définitive.

Le solde devra être payé au plus tard pour le 31 août 2024.

Le Conseil d'Administration :

- **Approuve la proposition de séjour,**
- **Approuve les tarifs susmentionnés,**
- **Autorise Mme la présidente ou son représentant à signer la réservation auprès de l'hôtelier,**
- **Autorise Mme la présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.**

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

